

Acte certifié exécutoire

Réception par le préfet : 18/12/2007
Publication : 21/12/2007

Pour le Président du Conseil Général
par délégation
Ludovic LIONS
Chef du Service Administratif
de l'Assemblée

Conseil Général Haut-Rhin

Extrait des délibérations du Conseil Général

N° CG 2008/I - 3^e/09
Séance du 14 DEC. 2007

BUDGET PRIMITIF 2008

POLITIQUE A08

AIDES AUX COMMUNES DANS LE DOMAINE DE LA VOIRIE

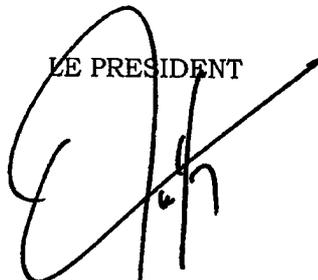
Le Conseil Général,

- VU l'article L 3211-1 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences du Conseil Général,
- VU le rapport du Président du Conseil Général,
- VU l'avis de la Commission de la Voirie, des Infrastructures et des Transports du 20 novembre 2007.

APRES EN AVOIR DELIBERE

- Vote pour la politique A08, sur l'exercice 2008 (Chapitre 204, Nature 20414) :
 - un montant de 9 850 000 € d'autorisations de programme pour le millésime 2008 ;
 - un montant de 8 000 000 € de crédits de paiement au titre du Budget Primitif 2008 dont 520 000 € au titre des autorisations de programme antérieures à l'année 2006 et 7 480 000 € au titre des autorisations de programme des années 2006, 2007 et 2008 ;
- Donne délégation à la Commission Permanente pour le suivi de ce dossier.

LE PRESIDENT



Charles BUTTNER

Adopté

.....voix contre
.....abstentions